

Liberté Égalité Fraternité Rectorat
Division des personnels
d'administration et d'encadrement

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

**VU** le décret n°2008-1385 du 19 décembre 2008 portant création du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat, et à certains corps analogues ;

**VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

**VU** l'avis émis par le collège d'experts compétent à l'égard secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur réunie le 16 juin 2021 ;

## **ARRETE**

<u>Article 1 :</u> les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits, au choix, sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour l'année 2021 :

Liste principale

N° d'ordre	NOM Prénom	Affectation actuelle
1	MALINSKI Marie	DSDEN de Moselle – Metz
2	COMTE Catherine	DSDEN de Moselle – Metz
3	LEMOINE Sandrine	Université de Lorraine
4	RUER Aurélie	LYC Boutet de Monvel - Lunéville
5	JEGOU Virginie	LYC Hotelier Raymond Mondon - Metz
6	NOTO Isabelle	CLG Valcourt - Toul
7	FORGET Sandrine	CLG Julie Daubié - Rombas

Liste complémentaire

LC 1	GUERARD Laurence	CLG Val de seille - Nomeny	
LC 2	MASSON Nathalie	LYC Henry Poincaré - Nancy	
LC 3	RAKOTOMALALA Rojo	CROUS	

<u>Article 2</u>: madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 17 juin 2021

aurent S

Pour le recteur, Pour la secrétaire générale, Le secrétaire général d'académie adjoint, directeur des ressources humaines,